



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 octobre 2020

DELIBERATION N° 2020/046



L'an deux mille vingt, le 19 octobre, à 18h30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 14 octobre 2020, s'est réuni à la Salle Poly'Sons sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS : Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Sandrine CURTET BENITSKI, Didier PERRIN, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Marie-José GROS COISSY, Pierre GUIGA, Benedicte GUILLAUMIN, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ

**ABSENTS AYANT
DONNE POUVOIR :** Sophie CUTAJAR à Nelly JANIN QUERCIA, Alfio PENNISI à Nathalie GOIX

EXCUSES : Sophie CUTAJAR, Alfio PENNISI

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers Présents :	17
Nombre de conseillers votants :	19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Kévin PORTIER a été désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/07/2020

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès verbal du Conseil municipal du 28/07/2020. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2020/046 : RECRUTEMENT D'UNE PERSONNE VACATAIRE POUR DISPENSER DES COURS D'ITALIEN ET MODALITES DE PARTICIPATION FINANCIERE DES PERSONNES INTERESSEES

Monsieur **Patrick COMMERE**, Rapporteur,

RAPPELLE que, dans le cadre du jumelage avec la ville de Merone en Italie, la commune a souhaité pouvoir proposer aux habitants des cours d'italien ;

PROPOSE de recourir aux services d'un(e) vacataire pour assurer ces cours. Le taux horaire est fixé à 34.00 € brut. Les cours seront dispensés du mois d'octobre 2020 à juin 2021, en fonction des mesures sanitaires en vigueur et dans le respect de ces dernières ;

PROPOSE que la participation forfaitaire annuelle pour les personnes intéressées (adultes) soit de 120.00 € pour les Nucérétains et 150.00 € pour les personnes extérieures à la commune ;

INDIQUE que plusieurs enfants se sont portés volontaires pour de tels cours dont la durée sera de moitié par rapport aux cours adultes, entraînant une participation forfaitaire annuelle de moitié, soit 60.00€ par enfant ;

RAPPELLE que notre régie de recettes prévoit l'encaissement de ces participations forfaitaires.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Décision adoptée à l'unanimité.

Affiché le : 23/10/20
Reçu en préfecture le : 21/10/20
Exécutoire le : 28/10/20

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives

Noyarey, le 20 octobre 2020,

Le Maire

Nelly JANIN QUERCIA

